



Sologne des Rivières

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le 14 septembre deux mille dix-sept, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 07 septembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 23

Abstention : 2

Contre : 1

Adopté à la majorité

Etaient présents :

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Stéphanie DARDEAU, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

Absents excusés et Pouvoirs

Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE

Madame Marie-Laure CHOLLET, pouvoir à Madame LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Philippe DEBRE, pouvoir à Madame CARATY

Monsieur Claude LELAÏT, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI

Secrétaire de séance :

M. René POUJADE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

25/09/17



OBJET : -----

2017-43 SCHÉMA DE MUTUALISATION

Vu le schéma de mutualisation adopté par délibération du 10 novembre 2015,
Après l'exposé de M. Pierre MAURICE, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, précisant que malgré l'intérêt d'avoir un DGS à 100% au regard des compétences exercées, ce qui n'est pas financièrement envisageable, il est proposé au conseil de confirmer le schéma de mutualisation précédemment adopté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE CONFIRMER**, le schéma de mutualisation existant avec recrutement d'un DGS à 50%.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

